

# SYN CHRONIQUE

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 776-5506 1 (800) 567-1282

Télécopieur : (819) 776-2809 1 (888) 776-2809 Courriel : [info@s-e-o.ca](mailto:info@s-e-o.ca)

Vol. 22 numéro 6

2 mars 2007

## M e s s a g e   d e   l a   p r é s i d e n t e

Durant la semaine de relâche, nous fêterons « La journée internationale de la femme ». J'en profite pour souhaiter à toutes les enseignantes du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais une journée exceptionnelle, une journée pour prendre le temps de penser à soi et pour se faire plaisir.

Les femmes du Québec ont avancé à grands pas durant les dernières décennies. Souvenons-nous des efforts que nos grands-mères et nos mères ont dû déployer pour être reconnue égale à l'homme et pour obtenir l'équité comme politicienne, au sein des chambres de commerce et des syndicats. Nous devons continuer à défendre nos droits. C'est une des raisons pour laquelle nous décernons, à chaque année, le prix « Jacqueline Godbout » qui s'adresse uniquement aux femmes militantes de notre syndicat.

Depuis quelque temps, l'équité salariale est le sujet de conversation dans les écoles et centres. Vous avez déjà reçu l'ajustement salarial et, d'ici la fin d'avril, une rétroactivité vous sera remise. La nouvelle échelle salariale apparaît dans les pages subséquentes du présent Syn chronique. Vous pouvez consulter, sur le site du SEO <http://www.s-e-o.ca>, le tableau indiquant les montants de l'équité auxquels vous avez droit. Ce tableau n'est qu'à titre indicatif seulement. La commission scolaire évaluera votre profil d'emploi afin de déterminer le montant qui vous sera remboursé.

La coalition « Stoppons la réforme » continue son envol. Nous avons recueilli à date plus de 20 000 signatures pour la pétition. Les entrevues données par l'exécutif de la FAE et la vidéoconférence qui a eu lieu samedi le 24 février dernier sont disponibles sur le site du SEO.

Diane Nault, présidente

## DATES IMPORTANTES À RETENIR

ÉVÉNEMENTS	COMMISSIONS SCOLAIRES	DATES
Demande de congé sans traitement (5-15.00) Demande pour se prévaloir du régime de mise à la retraite de façon progressive (5-21.00)	Toutes	Avant le 1 <sup>er</sup> avril
Avis de retour au travail pour l'enseignante ou l'enseignant en congé sans traitement (5-15.00)	C.S.C.V.	Avant le 1 <sup>er</sup> avril
Demande de mouvements volontaires, changements d'école, de discipline ou de champ (5-3.17).	C.S.D. C.S.P.O. C.S.C.V.	Au plus tard le 1 <sup>er</sup> mai Avant le 1 <sup>er</sup> avril Au plus tard le 1 <sup>er</sup> avril

N.B. : Bien que la convention ne prévoit aucune date pour demander un congé sabbatique à traitement différé, nous vous suggérons de procéder comme dans le cas d'une demande de congé sans traitement.

Louis Belcourt, vice-président en relations de travail

## ÉVALUATION DE LA SCOLARITÉ

L'enseignante ou l'enseignant qui complète des études avant le 31 janvier et qui fournit à la commission scolaire les documents requis, avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année en cours, a droit à un reclassement quant à la scolarité que lui reconnaît la commission scolaire. Ce reclassement pourrait entraîner un rajustement du traitement à compter du cent unième (101<sup>e</sup>) jour de l'année de travail (clause 6-3.01 D).

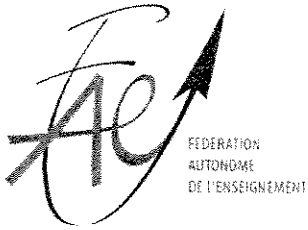
Les documents à transmettre sont : les relevés de notes, les bulletins, les certificats, les diplômes, les brevets ou les documents officiels au sens des règles du "Manuel d'évaluation de la scolarité". Ces documents doivent être certifiés exacts par la représentante ou le représentant de l'organisme d'où ils proviennent (clause 6-2.02).

À défaut de transmettre les documents officiels, l'enseignante ou l'enseignant doit transmettre à la commission scolaire une copie de la lettre demandant ces documents à l'institution qui les émettra (6-3.01 B).

Louis Belcourt, vice-président en relations de travail

### SOMMAIRE

Message de la présidente .....	1
Dates importantes à retenir .....	2
Évaluation de la scolarité .....	2
À toutes les enseignantes, toutes les femmes membres des syndicats affiliés à la FAE .....	3
Le traitement .....	4-5
Convention collective :	
le texte .....	5
Sciences et technologie .....	6
Civilité .....	6
La participation civique – Lutte au racisme et à la discrimination...	7
Les enseignants de Gatineau vous invitent à la première édition du Tournoi de hockey .....	8
Semaine québécoise des adultes en formation.....	9



## À toutes les enseignantes, toutes les femmes membres des syndicats affiliés à la FAE

Bonjour,

J'ai le plaisir, au nom du Comité exécutif de la Fédération, de souligner avec vous la Journée internationale des femmes que l'on désigne souvent « *Le 8 mars* ». Un événement qui rappelle annuellement la lutte historique des femmes en quête de leur égalité.

*Le 8 mars*, c'est une occasion de fêter, de célébrer, de reconnaître la détermination des femmes et parfois de souligner l'apport plus particulier de l'une ou plusieurs d'entre elles.

*Le 8 mars*, c'est aussi une occasion de faire le point entre nous sur le chemin parcouru et celui qui reste. Notre quête légitime et soutenue vers l'égalité nous permet d'avancer, mais pas au rythme qu'on le souhaiterait. C'est pourquoi le thème retenu cette année par le *Collectif 8 mars* est :

**Toute l'égalité  
L'égalité pour toutes  
Mission inachevée!**

Bon *8 mars* à toutes!

La présidente,

Nicole Frascadore

## TRAITEMENT

La mise en œuvre du programme d'équité salariale entraîne la modification des échelles de traitement. Nous vous transmettons les échelles révisées applicables pour l'année 2006-2007.

L'échelle 20 ans n'est pas majorée suite au règlement sur l'équité salariale. Seule l'augmentation (2%) prévue à la convention collective s'applique à compter du 141<sup>e</sup> jour de travail.

Louis Belcourt, vice-président en relations de travail

### 6-5.03 Échelle unique de traitement annuel

#### Échelle unique

Échelon	Taux à compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2005-2006	Taux à compter du 21 novembre 2006	Taux à compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2006-2007
1	34 369	34 369	35 058
2	35 644	35 644	36 357
3	36 920	36 920	37 658
4	38 399	38 401	39 169
5	40 010	40 029	40 830
6	41 693	41 732	42 567
7	43 443	43 502	44 372
8	45 270	45 351	46 258
9	47 168	47 272	48 217
10	49 150	49 280	50 266
11	51 214	51 371	52 398
12	53 365	53 552	54 623
13	55 606	55 825	56 942
14	57 937	58 190	59 354
15	60 374	60 664	61 877
16	62 909	63 238	64 503
17	65 552	65 924	67 242

### 6-5.04 Échelle 20 ans de traitement annuel

#### Échelle 20 ans (scolarité)

Échelon	Taux à compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2005-2006	Taux à compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2006-2007
1	47 440	48 389
2	48 697	49 671
3	49 971	50 970
4	51 314	52 340
5	52 741	53 796
6	54 159	55 242
7	55 653	56 766
8	57 176	58 320
9	58 792	59 968
10	60 432	61 641
11	62 153	63 396
12	63 888	65 166
13	65 736	67 051
14	67 625	68 978
15	69 580	70 972

L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de :

2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans

4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans

6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans

## À LA LEÇON

Taux Périodes concernées	16 ans et moins	17 ans	18 ans	19 ans
À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2005-2006	44,14 \$	48,99 \$	52,96 \$	57,68 \$
À compter du 21 novembre 2006	44,22 \$	49,12 \$	53,15 \$	57,93 \$
À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2006-2007	45,10 \$	50,10 \$	54,21 \$	58,09 \$

### TAUX HORAIRE

PÉRIODES CONCERNÉES	TAUX HORAIRE
À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2005-2006	44,14 \$
À compter du 21 novembre 2006	44,22 \$
À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2006-2007	45,10 \$

### SUPPLÉANCE

Durée	À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année 2005-2006	À compter du 21 novembre 2006	À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de l'année 2006-2007
60 minutes ou moins	34,36 \$	34,36 \$	35,05 \$
Entre 60 minutes et 150 minutes	85,90 \$	85,90 \$	87,63 \$
Entre 151 minutes et 210 minutes	120,26 \$	120,26 \$	122,68 \$
Plus de 210 minutes	171,80 \$	171,80 \$	175,25 \$



## CONVENTION COLLECTIVE : le texte

Les copies des textes de la convention collective ne sont toujours pas disponibles pour les enseignantes et enseignants bien que ces dispositions s'appliquent depuis le 15 décembre 2005. Si les travailleuses et les travailleurs de d'autres corps d'emploi ont déjà reçu une copie de leur convention collective, l'ensemble des enseignantes et des enseignants attendent toujours. La rumeur veut que leur impression n'ait pas débutée.

Si la curiosité vous habite, vous pouvez "scruter" vos conditions de travail à l'adresse suivante :

[http://www.cpn.gov.qc.ca/CPNCF/files/259/convention\\_E1\\_2006-11-14.PDF](http://www.cpn.gov.qc.ca/CPNCF/files/259/convention_E1_2006-11-14.PDF).

Louis Belcourt, vice-président en  
relations de travail

## SCIENCES ET TECHNOLOGIE (secondaire III)



Le 20 décembre 2006, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Jean-Marc Fournier, a annoncé la possibilité de reporter d'un an l'application du nouveau programme de sciences et technologie et du programme accès à l'emploi (**PAFE**).

Les écoles concernées auront la possibilité de faire ce choix. En ce sens, le service de l'enseignement (**MELS**) demande aux directions de saisir les conseils des enseignants de cette question en indiquant que la recommandation des enseignantes et des enseignants sera déterminante.

Les trois commissions scolaires de la région (**CSD, CSCV et CSPO**) ont décidé de reporter l'implantation des deux programmes.

### Suite à cette décision.

La cohorte d'élèves qui se dirige vers le secondaire III n'aura donc pas accès au parcours de formation du programme accès à l'emploi (**PAFE**).

Les 6 périodes prévues pour sciences et technologie seront remplacées par 4 périodes de biologie et 2 autres périodes au choix de l'école (l'initiation à la technologie n'étant plus disponible) L'aménagement des locaux devrait se faire cet été.

Abdou Mansouri,  
vice-président

### CIVILITÉS :

Nos plus sincères condoléances à Anne Lacroix, enseignante à l'école Le Petit Prince de la Commission scolaire des Draveurs pour le décès de sa belle-mère survenu le 16 février dernier. Tes collègues de travail de l'école Le Petit Prince.



## **Aux enseignants et enseignantes des écoles primaires, secondaires et collèges de l'Outaouais**

Objet : Ateliers d'animation et de sensibilisation

### *La participation civique Lutte au racisme et à la discrimination*

*Impératif français*, en collaboration avec le ministère de l'*Immigration et des Communautés culturelles*, offre aux écoles primaires, aux écoles secondaires et collèges de l'Outaouais deux ateliers d'animation et de sensibilisation renouvelés. Ces ateliers d'une durée d'environ 55 minutes chacun, ont pour objectif de favoriser l'exercice d'une pleine citoyenneté au Québec et le développement d'un sentiment d'appartenance à la société québécoise.

Dans le cadre du premier atelier, « *La participation civique* », les participants sont amenés à réfléchir sur l'importance de la langue française comme véhicule d'une culture originale en Amérique du nord, sur notre système démocratique, sur la Charte des droits et liberté du Québec et sur le geste civique surtout orienté vers la protection de l'environnement. Le deuxième atelier, « *Lutte au racisme et à la discrimination* », vise à favoriser l'intégration et l'inclusion de tous les citoyens.

Les ateliers sont présentés et animés par M. Milobam Avlisjas, réfugié de guerre de l'ex-Yougoslavie.

Nous invitons les enseignantes et enseignants de l'Outaouais à communiquer avec le siège social d'Impératif français par téléphone au 819 684-8460 ou par courriel à l'adresse [secretariat@imperatif-francais.org](mailto:secretariat@imperatif-francais.org) pour convenir d'une date pour la présentation de ces ateliers.

Jean-Paul Perreault, président  
Impératif français

Les enseignants de Gatineau vous invitent à la première édition du

# TOURNOI DE HOCKEY

provincial du monde de l'enseignement du Québec

**5 – 6 – 7 avril 2007**

**Classes : «ouverte» et «35 ans et +»**



## INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

**Demandez Roch Laprade ou Simon Gagné**

École secondaire Nicolas-Gatineau  
819-663-9241, poste 22613

Venez visiter notre site web au [www.tournoiprofsgatineau.com](http://www.tournoiprofsgatineau.com)



# SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION

24 mars au 30 mars 2007 – 5<sup>e</sup> édition

**Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation, le comité ÉDAFP de la FAE a choisi, comme activité de reconnaissance, d'honorer une enseignante ou un enseignant d'un syndicat affilié ayant complété sa formation générale au secteur des adultes ou en formation professionnelle.**

NOM : \_\_\_\_\_ Tél. maison : \_\_\_\_\_

CENTRE : \_\_\_\_\_ Tél. centre : \_\_\_\_\_

Cellulaire : \_\_\_\_\_

Décrivez, en quelques mots, le parcours que vous avez utilisé pour atteindre votre cheminement professionnel en enseignement.

---

---

---

---

---

---

---

---

La Fédération autonome de l'enseignement recevra votre témoignage lors d'une journée du conseil fédératif au mois de mars prochain.

Lynn Pitre, responsable du comité ÉDAFP pour le SEO

**FAIRE PARVENIR PAR TÉLÉCOPIEUR (819-776-2809)  
AVANT LE 15 MARS 2007**